R 1976 - N° 2501-3000 1907

État signalétique adressé au 62e inf. le 30-8-1914

Nom : Kermorvan

Prénoms : Etienne Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 2860

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 1er juin 1887, à Plouneret, canton d'Auray, département du Morbihan, résidant à Carnac, canton de Quiberon, département du Morbihan, profession de cultivateur, fils de Jean Marie et de Le Nininy Jeanne Marie, domiciliés à Carnac, canton de Quiberon, département du Morbihan

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils noirs, yeux gris, front ordinaire, nez droit, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

Taille : 1 m. 65 cent. Taille rectifiée : m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 2

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1re partie de la liste en 1908.

Classé dans la ____ partie de la liste en 19__.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 65 de la liste du canton de Quiberon

Bon pour le service armé. Incorporé au 137e Régiment d'Infanterie à compter du 9 8bre 1908. Arrivé au corps et soldat de 2e classe le dit jour. Passé dans la disponibilité de l'armée active le [illegible] 1910. A reçu un certificat de bonne conduite. Décédé le 17 février 1915. Tué à l'ennemi à Authuile-Oviller (avis du ministère de la guerre le 15 février 1915)

Mort pour la France

Armée	Corps d'affectation	Numéros du bataillon spécial	Numéros du régiment d'infanterie
Armée active	137e Régiment d'Infanterie		9629
Disponibilité et réserve de l'armée active	Régiment d'Infanterie de Fontenay le Comte	112	1066
	Régiment d'Infanterie Lorient	~~1184~~	~~1195~~
Armée territoriale et sa réserve			

RCD

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DU CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D : domicile. R : résidence.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne - l'Autriche Hongrie

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

SERVICES MILITAIRES.

			Époque à laquelle l'homme doit passer dans la réserve de l'armée active.	Époque à laquelle l'homme doit passer dans l'armée territoriale.	Époque à laquelle l'homme doit passer dans la réserve de l'armée territoriale.	Date de la libération du service militaire.
Réserve	1re dans le 137e Régiment d'Infanterie	du 29 août au 20 septembre 1912				
	2e dans le	du au				
	Supplémentaire dans le	du au				
Armée territoriale	1re dans le	du au				
	Supplémentaire dans le	du au				

Reproduction réservée

Morbihan